



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 mars 2022

N°09-2021 : Approbation du compte administratif 2021

L'an deux mille vingt et deux, le 28 mars à 18 heures 15, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 21 mars 2022 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Chantal GANTCH, Maire, Aurélie CELLIER Adjointe au Maire, Philippe DUFOUR Adjoint au Maire, Messieurs Thibaut FUGIER, Bertrand LACCOURS et Joël VERDIER Conseillers Délégués ; Mesdames Nadia BERCKMANS, Béatrice de JESSE LEVAS, Marine de TAFFIN, Laurence GODARD et Christelle LAGRAVE, conseillères municipales, Messieurs Éric FRON-ORTIN et Cyril HASBROUCQ, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Chantal CASTELAIN, conseillère municipale et Monsieur Laurent MEYNIER, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand LACCOURS.

DELIBERATION

Monsieur Bertrand LACCOURS, Adjoint aux finances, procède à la lecture détaillée du compte administratif 2021, tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses : 255 806,37 €

Recettes : 300 931,78 €

Solde d'exécution N-1 : 123 551,40 €

Excédent de fonctionnement : 45 121,41 €

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement présente un excédent global de **168 677,51 €**.

Le résultat de clôture (hors reste à réaliser) de la section d'investissement s'établit comme suit :

Dépenses : 60 717,96 €

Recettes : 36 824,53 €

Solde d'exécution N-1 : 4 786,47 €

Déficit d'investissement : - 23 893,43 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement présente un déficit global de **19 106,96 €**.

Après lecture du compte administratif,

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote,

Monsieur Bertrand LACCOURS, Adjoint des finances, demande si quelqu'un a des observations à formuler et invite l'Assemblée à se prononcer sur le compte administratif 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- adopte le Compte Administratif de l'exercice 2021

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. l'Inspecteur divisionnaires des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Chantal GANTCH.**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.